

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 17421
Numéro SIREN : 851 995 266
Nom ou dénomination : 19 Calais Immobilier

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 91559

19 CALAIS IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 14 euros
Siège social : Chez Balzac Reim - 112 avenue Kléber – Paris (75116)
851 995 266 RCS PARIS

(ci-après la « **Société** »)

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 11 SEPTEMBRE 2020

La soussignée

- la société **France Holding for Real Estate Investments**, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable, constituée sous forme de société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 160 boulevard Haussmann, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 819 986 316, représentée par son président, la société Twenty First Capital elle-même représentée par M. Gurvan Maheo,

ci-après l' « **Associée Unique** ».

L'Associée Unique détient la totalité des actions de la Société.

L'Associée Unique déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de mission du Commissaire aux comptes ;
- L'attestation d'inscription du Commissaire aux comptes au CNCC ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

L'Associée Unique prend les décisions sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'Associée Unique décide de nommer :

- **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483,

En qualité de Commissaire aux comptes.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Commissaire aux comptes nommé a fait connaître par avance qu'il accepte les fonctions qui lui sont conférées, et a déclaré qu'il ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction pouvant en empêcher l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.



FHREI

Représentée par la société Twenty First Capital

Représentée par M. Gurvan Maheo

Associée